

Bruxelles, le 22 février 2008

NOTE D'INFORMATION¹ CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ" Lundi 25 février 2008, à Bruxelles

La session du Conseil se tiendra le 25 février 2008 dans le bâtiment Justus Lipsius à Bruxelles, sous la présidence des ministres slovènes, **M. Andrej Vizjak**, ministre de l'économie, et M^{me} Mojca Kucler Dolinar, ministre de l'enseignement supérieur, des sciences et de la technologie.

Vendredi 15 février, 9h30: Conférence ministérielle: "Promouvoir le multilinguisme: un engagement commun", coprésidée par M. Leonard Orban, membre de la Commission, et M. Milan Zver, ministre slovène de l'éducation et des sports, Commission européenne, bâtiment Berlaymont.

Lundi matin, à partir de 9h30, le Conseil est invité à tenir un débat d'orientation sur le **processus** de réforme économique de Lisbonne et à adopter un document exposant les questions clés ayant trait à la compétitivité et à l'innovation, qui sera soumis au sommet de printemps du Conseil européen.

Le Conseil devrait en outre adopter des conclusions sur le réexamen du marché unique.

Au cours du déjeuner, les ministres aborderont deux sujets: les réformes microéconomiques des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2008-2010 ainsi que les aspects du changement climatique liés à la compétitivité et les défis énergétiques.

Dans l'après-midi, les ministres de la recherche procéderont à un échange de vues sur **le plan** stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET).

Enfin, le Conseil devrait parvenir à un accord sur les éléments essentiels du lancement d'une initiative technologique commune sur les piles à combustible et l'hydrogène.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de chaque session.

Les conférences de presse et les manifestations publiques seront retransmises par lecture vidéo en transit ("video streaming"):

http://www.consilium.europa.eu/videostreaming

* * *

Conseil de l'Union européenne Secrétariat général - service de presse press.office@consilium.europa.eu Tel.: +32 (0)2 281 63 19 - Fax: +32 (0)2 281 80 26

Cette note a été établie sous la responsabilité du service de presse.

COMPÉTITIVITÉ (matin)

Préparation du Conseil européen

- Document exposant les questions clés ayant trait à la compétitivité et à l'innovation

Le Conseil devrait adopter, en ce qui concerne la compétitivité et l'innovation européennes, un document exposant les questions clés, qui sera communiqué à la réunion de printemps du Conseil européen (les 13 et 14 mars).

Ce document traite des principaux défis à relever durant le deuxième cycle (2008-2010) de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi et de la nécessité de continuer à mettre en œuvre des réformes dans le domaine des politiques de compétitivité et d'innovation.

Le Conseil "Compétitivité" figure au nombre des formations du Conseil qui établissent des documents exposant des questions clés à titre de contribution au Conseil européen.

Le document examine les questions suivantes:

- o investir dans la connaissance, la recherche et l'innovation;
- exploiter le potentiel des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises (PME);
- o doter l'Europe d'une économie viable à long terme;
- o favoriser le succès de l'Europe sur le marché mondial.

- Processus de réformes économiques de Lisbonne

Avant d'adopter le document exposant les questions clés, le Conseil est invité à tenir un débat d'orientation sur le processus de réforme économique de Lisbonne, dans la perspective du nouveau cycle d'élaboration des politiques.

Durant le débat, les ministres seront invités à communiquer leur point de vue national en complément du document exposant les questions clés et à examiner les questions ci-dessous proposées par la présidence pour orienter le débat:

- 1. Comment les efforts de réforme au niveau national pourraient-ils être renforcés au mieux par des actions menées au niveau communautaire? Quel devrait être le rôle du Conseil "Compétitivité" en vue de garantir la réalisation des principales priorités en matière de compétitivité du programme communautaire de Lisbonne?
- 2. Dans quels domaines les résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'innovation élargie peuvent-ils être constatés et, s'agissant de l'innovation, quelles sont les principales questions qui devraient être traitées au niveau de l'UE durant l'année à venir?
- 3. Quelles mesures concrètes s'inscrivant dans le cadre de l'initiative "Mieux légiférer" et de l'initiative relative à une loi sur les petites entreprises, seraient susceptibles d'offrir les meilleurs avantages économiques aux PME? Quelles sont les mesures nécessaires pour garantir que les propositions de simplification et celles visant à réduire la charge administrative soient adoptées plus rapidement par le Conseil?

Le 12 décembre 2007, la Commission a soumis au Conseil son rapport stratégique concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, intitulé: "Lancement du nouveau cycle (2008-2010) - Garder la cadence des réformes" ainsi que les autres parties du paquet "Lisbonne"².

Réexamen du marché unique

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le réexamen de la stratégie de l'UE pour le marché unique (doc. 6287/08).

Celles-ci permettront au Conseil européen, lors de sa réunion des 13 et 14 mars, d'établir les priorités d'action destinées à mieux réaliser le potentiel du marché unique et à mieux relever les nouveaux défis.

Le projet de conclusions du Conseil, qui se fonde sur la communication de la Commission intitulée "Un marché unique pour l'Europe du XXIème siècle" (doc. 15651/07), souligne que les nouvelles mesures devraient être axées sur le rôle de vecteur de la croissance que joue le marché unique. La confiance des consommateurs et une meilleure action en partenariat entre les États membres, le Parlement européen et la Commission seront essentiels au succès de la mise en œuvre de la stratégie pour le marché unique.

Facteur clé dans toute une série de politiques de l'UE, le marché unique, lancé en 1993, doit à présent produire de meilleurs résultats pour les citoyens, les consommateurs et les PME, mieux tirer profit de la mondialisation et ouvrir de nouvelles frontières à la connaissance et à l'innovation, tout en comportant une forte dimension sociale et environnementale.

Cette communication a achevé le réexamen entamé en 2006 et fait partie d'un paquet comprenant cinq documents de travail sur:

- le marché unique: bilan des réalisations;
- les instruments de la modernisation de la politique du marché unique; 0
- la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie pour le suivi des marchés des produits et 0 des secteurs: résultats d'une première sélection des secteurs;
- la dimension extérieure du réexamen du marché unique; 0
- les initiatives dans le domaine des services financiers de détail. 0

Lors de sa réunion du 14 décembre, le Conseil européen a déclaré que le marché unique avait été une réussite incontestable et demeurait une condition indispensable à la croissance et la prospérité au sein de l'UE. Rappelant les conclusions adoptées par le Conseil "Compétitivité" le 22 novembre, le Conseil européen a préconisé que soit définie pour la compétitivité européenne une approche intégrée, fondée sur une politique de développement industriel durable qui s'appuie sur l'innovation et les compétences, tout en développant la dimension extérieure du marché unique afin de garantir des conditions égales pour tous.

Doc. 16714/07 (rapport stratégique) + ADD 1 (évaluation des programmes nationaux de

réforme) + ADD 2 (document d'accompagnement) + ADD 3 et ADD 4 (recommandations concernant les grandes orientations des politiques économiques et les lignes directrices pour l'emploi).

Le Conseil Ecofin a en outre adopté des conclusions sur ce sujet le 22 janvier (doc. 5372/08, p. 10).

RECHERCHE (après-midi)

Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques

Le Conseil procédera à un échange de vues sur le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET).

Cet échange de vues devrait avant tout porter sur les aspects de la recherche liés à l'énergie ainsi que sur l'incidence du plan sur la compétitivité de l'industrie européenne.

Pour faciliter et structurer le débat, la présidence a transmis trois questions aux ministres, en leur demandant d'axer le débat sur trois aspects du plan SET:

- 1) Comment parvenir à coordonner efficacement les recherches liées à l'énergie afin d'obtenir plus rapidement de meilleurs résultats?
- 2) Quels autres mécanismes pourraient être exploités pour accélérer le développement et le déploiement de nouvelles technologies?
- 3) Quelle devrait être la contribution des États membres à la structure de gouvernance du plan SET, pour une coordination efficace et un bon encadrement politique?

Des conclusions seront adoptées sur le plan SET lors de la sessions du Conseil "Transports, Télécommunications et Energie" le 28 février, en vue de fournir une contribution au prochain Conseil européen de printemps.

Les conclusions sont fondées sur une communication de la Commission (doc.15458/07) présentée l'année dernière en réponse à l'invitation faite par le Conseil européen du printemps 2007, qui était conscient de la nécessité de renforcer la recherche dans le domaine de l'énergie, en particulier afin que les énergies durables, notamment les énergies renouvelables, et les technologies à faible émission de composés carbonés deviennent plus rapidement compétitives, et en vue d'accélérer la mise au point de technologies à bon rendement énergétique.

Initiative technologique conjointe sur les piles à combustible et l'hydrogène

Le Conseil devrait parvenir à un accord sur une orientation générale³ en vue de la création d'une initiative technologique conjointe sur les piles à combustible et l'hydrogène (ITC) (*doc. 6115/08*).

Cette ITC a pour objectif de coordonner les efforts de recherche européens en fournissant un cadre encourageant les grandes entreprises et les PME de l'Europe entière à collaborer avec d'autres parties prenantes dans le domaine des piles à combustible et de l'hydrogène.

Les principaux objectifs de l'initiative sont les suivants:

- permettre la percée commerciale des technologies des piles à combustible et de l'hydrogène, permettant ainsi aux forces du marché d'exploiter les substantiels avantages publics;
- mettre l'Europe à l'avant-garde mondiale des technologies des piles à combustibles et de l'hydrogène;

Une orientation générale est un accord sur les éléments essentiels d'un acte juridique, dans l'attente de l'avis du Parlement européen.

- atteindre la masse critique des efforts de recherche permettant de persuader les entreprises, les investisseurs publics et privés, les décideurs et les autres parties prenantes de s'engager dans un programme à long terme;
- susciter de nouveaux investissements dans la recherche et le développement technologique de la part des entreprises, ainsi qu'à l'échelon national et régional.

Cette ITC est un programme de recherche qui a pour objectif, au cours des six prochaines années, d'accélérer le développement des technologies des piles à combustible et de l'hydrogène en Europe de façon à permettre leur commercialisation entre 2010 et 2020. L'UE contribuera à hauteur de 470 millions EUR et la participation du secteur privé devrait être du même ordre.

Compte tenu du changement climatique et de la nécessité de réduire considérablement la production de gaz à effet de serre et de polluants, les piles à combustible et l'hydrogène ont le potentiel de devenir une solution de remplacement viable par rapport aux solutions énergétiques traditionnelles. Les piles à combustible sont des convertisseurs d'énergie, très discrets et extrêmement efficaces, permettant une grande souplesse dans la façon de produire et de consommer de l'énergie, étant donné qu'elles peuvent consommer de l'hydrogène et d'autres combustibles tels que le gaz naturel, l'éthanol et le méthanol. En fonctionnant avec l'hydrogène, les piles à combustible sont des technologies fondamentalement propres car leur fonctionnement ne génère que de la vapeur comme produit d'échappement. La réduction de la pollution et l'efficacité énergétique ne sont pas les seuls avantages potentiels des piles à combustible et de l'hydrogène. L'utilisation généralisée et rentable de l'hydrogène contribuerait à remédier à la pénurie d'énergie et à l'insécurité en matière d'approvisionnement. Elle permettrait en outre de stabiliser les prix de l'énergie car l'hydrogène peut être produit à partir de n'importe quelle source d'énergie primaire et, à ce titre, diversifier la palette de combustibles utilisés dans les transports, qui dépendent à 98 % du pétrole actuellement. L'hydrogène peut alimenter des piles à combustible ou être brûlé soit pour produire de la chaleur, soit pour entraîner des turbines ou des moteurs à combustion interne dans des applications de transport et de génération d'électricité.

À l'heure actuelle, les technologies des piles à combustible et de l'hydrogène ne sont pas disponibles dans le commerce et il est nécessaire de mener des travaux supplémentaires de recherche et développement avant qu'elles puissent être utilisées.

Les ITC ont été introduites dans le septième programme-cadre de recherche (2007-2013) afin de créer des partenariats de recherche public-privé au niveau européen.

Les quatre premières ITC ont été adoptées en décembre 2007 (voir le communiqué de presse 16183/07, p. 27).

DIVERS

Le Conseil prendra note des informations relatives aux points suivants:

a) Émissions de CO₂ des voitures

La présidence présentera des informations sur l'état d'avancement de ce projet de règlement (doc. 5089/08) qui fera l'objet d'un débat d'orientation lors du prochain Conseil "Environnement" le 3 mars.

b) Paquet relatif aux marchés publics de défense

- i) Communication relative à une stratégie pour une industrie européenne de la défense plus forte et plus compétitive
- ii) Projet de directive simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté
- iii) Projet de directive relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés publics de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité

La Commission présentera ce paquet législatif.

c) Tableau de bord des marchés de consommation

Le Conseil prendra note d'une présentation par M^{me} Kuneva, membre de la Commission, de l'initiative visant à créer un tableau de bord des marchés de consommation.

Le tableau de bord des marchés de consommation sera un nouvel instrument permettant d'évaluer, à partir de cinq grands indicateurs (prix, plaintes, possibilité de changer de fournisseur, satisfaction et sécurité des consommateurs), si les marchés de consommation fonctionnent correctement. Il sera intégré dans le tableau de bord du marché unique.

d) Tableau de bord du marché intérieur

Le Conseil prendra note d'une présentation par M. McCreevy, membre de la Commission, sur les données les plus récentes concernant la transposition et la mise en œuvre en droit interne des directives relatives au marché intérieur (http://ec.europa.eu/internal market/score/index en.htm).

e) Conférence sur l'innovation et les clusters

Informations communiquées par la présidence sur la conférence qui s'est déroulée les 22 et 23 janvier à Stockholm (*doc. 6440/08*).

- f) **Programme de recherche visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées** par le recours aux nouvelles technologies (programme "Assistance à l'autonomie à domicile"). Informations communiquées par la présidence concernant l'état d'avancement des travaux.
- g) Projet de décision sur la participation de la Communauté à un programme de recherche visant à soutenir *les PME qui exercent des activités de recherche et de développement* (programme Eurostars)

Le Conseil prendra note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux (doc. 5881/08).

h) Mieux légiférer

La Commission présentera brièvement le rapport sur le deuxième examen stratégique du programme "mieux légiférer", qui a été adopté à la fin janvier. Le rapport évalue les progrès accomplis dans tous les domaines relevant de l'initiative "mieux légiférer" (simplification, analyse d'impact, réduction des charges administratives, consultation des parties prenantes) et propose de nouvelles orientations en la matière.

i) Paquet législatif "climat-énergie"

Le Conseil prendra note des informations communiquées par la présidence sur les travaux menés au sein du Conseil sur cette question. Le paquet fera l'objet d'un débat d'orientation lors de la prochaine session du Conseil "Environnement", ainsi que lors de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie".